



MASTERCLASS

DONNÉES ÉNERGIE

Niveau Expert

Webinaire du 24 mars 2026

Questions et réponses abordées lors du webinaire



Avec les experts



Masterclass Données Energie

Questions et réponses abordées lors du webinaire du 24 mars 2026

Le présent document reprend les principales interventions et questions posées dans le chat durant le webinaire, ainsi que les éléments de réponse apportés durant la séance ou après la séance par l'Agence ORE, Enedis, GRDF, Natran, RTE et le SDES.

- **Comment expliquer le décalage des millésimes publiés au niveau local (régional et infra) entre la conso et la production ? Merci d'avance**

Equipe experts : les dernières données de conso à la maille régionale publiées par le SDES concernent le millésime 2023. Les dernières données de production (maille régionale par exemple) publiées par ODRE sont au 31/12/2025. Côté jdd elec Odré conso et prod, on est sur le millésime 2023. Ces différences sont liées aux difficultés de traitements de ces jeux de données.

- **Pouvez-vous répéter les 2 codes à isoler pour les RCU et serres agricoles ? Merci d'avance**

Equipe experts : 0113Z, 0119Z, 0130Z pour les serres, et 35 pour les RCU (attention ce n'est pas complètement représentatif).

- **Bonjour, pour les données d'éclairage public disponibles sur l'observatoire français de la transition écologique, comme vous le dites la donnée est retravaillée pour la visu et avoir un indicateur clé, serait-il possible d'avoir accès à une donnée brute pour faciliter le traitement de cette donnée, par exemple un jeu de données pour l'ensemble des communes ou IRIS ?**

Equipe experts : les données diffusées sur les plateformes des observatoires régionaux sont des données en consommation finale, ce qui implique des croisements entre les différents vecteurs pour affecter les consommations à l'utilisateur final. Il ne faut pas confondre ce type de jeux avec les données de consommation brute sur les réseaux qui sont présentées aujourd'hui. Elles demandent plus de temps de traitement.

- **Le consentement des consommateurs publics comme les communes, EPCI, CD et CR n'est-il pas acquis par principe lui-aussi ?**

Equipe experts : Le consentement du titulaire est nécessaire pour toute donnée de consommation individuelle, publique ou privée... Plusieurs autorités ont déjà eu l'occasion d'affirmer la communicabilité de cette information. Il n'y a pas lieu de recueillir un consentement supplémentaire dans ces cas précis. C'est contre-productif.



- **Je reviens sur la sectorisation : nous avons constaté que pour une même adresse, certains codes NAF pouvaient varier chaque année. Est-ce que cela fait partie des travaux en cours pour améliorer la sectorisation ?**

Equipe experts : nous utilisons les codes NAF fournis chaque année par nos fournisseurs (ils peuvent donc évoluer) et nous réalisons un géoréférencement annuel des PCE, ce qui peut impacter l'affectation aux mailles IRIS, parfois c'est un changement réel de l'activité. On peut analyser votre cas plus finement via les équipes régionales et le RARE si besoin.

- **Est-ce que ces évolutions sont cohérentes avec les données à la maille IRIS ?**

Equipe experts : Concernant l'évolution de l'arrêté du 7 juillet 2016, soit la DGEC ne répond pas aux messages qu'on lui envoie ou affirme que ce n'est pas une priorité. Cela ne donne pas l'impression que la volonté de réviser la réglementation existe.

- **Si j'ai bien compris, les installations $\geq 36\text{kW}$ ne devraient pas être en confidentiel ? C'est bien cela ?**

Equipe experts : L'anonymisation ne se base pas sur le critère de la puissance mais sur le nom de l'installation.

- **Pouvez-vous mettre le lien vers le guide PCIT dans la conversation SVP ?**

Equipe experts : [Lien vers le guide PCIT.](#)

- **Cela pour que cela fait 4 ans que je demande une révision des filières, il s'agit vraiment d'y parvenir cette année**

Equipe experts : en effet, ce travail de normalisation des filières pourra être étudié dans le cadre de l'évolution du décret, mené avec la DGEC.

- **A l'inverse, ces données Caparéseau vont-elles figurer sur ODRE prochainement ?**

Equipe experts : ce n'est pas prévu, mais comme indiqué, capareseau va se sourcer sur le registre, ce qui assurera une cohérence des données.

- **Si j'ai bien compris, les installations $\geq 36\text{kW}$ ne devraient pas être en confidentiel ? C'est bien cela ?**

Equipe experts : L'anonymisation ne se base pas sur le critère de la puissance mais sur le nom de l'installation.

